



Thiré le 7 décembre 2015
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Lundi 14 décembre 2015
A 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 24 novembre 2015
- Délibération complémentaire à la délibération 151 « Acquisition d'une action à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée »: Désignation du membre du conseil municipal afin de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL, et un suppléant.
- Acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur
- Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur
- Demande de subvention auprès de la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine avec établissement d'une convention de partenariat « Urgence Cardiaque » 2016
- Délibération adoptant le projet de rénovation énergétique et acoustique de l'école
- Décision modificative 4/2015 : rééquilibrage interne des articles de fonctionnement
- Convention emploi avenir sur le poste d'agent polyvalent
- Questions Diverses

A 20h30 : Apéritif dinatoire avec les employés municipaux.

Le Maire,
Catherine DENFERD.



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 14 décembre 2015

Le quatorze décembre deux mil quinze, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 7 décembre 2015

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, MENANTEAU Isabelle, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie; Messieurs CERISIÉ CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU, Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame HUG GRATON Patricia, Monsieur COLIN Guillaume.

En retard : Madame RIVASSEAU Magalie, Monsieur CHARRIER Loïc.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur CERISIÉ Rémy.

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2015 n'est pas approuvé car non communiqué aux conseillers municipaux. Il sera soumis à l'approbation du conseil lors de la prochaine réunion.

Objet 169 : Délibération complémentaire à la délibération n°151 « Acquisition d'une action à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée » : Désignation du membre du conseil municipal afin de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL, et un suppléant.

Le 20 octobre 2015, le conseil municipal a délibéré (délibération n° 151) pour l'acquisition d'une action à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée et a désigné Madame le Maire afin de représenter la commune de Thiré au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration de la SPL.

Dans cette délibération, il a été oublié de désigner un membre du conseil municipal afin de représenter la commune de Thiré au sein de l'assemblée générale, ainsi qu'un suppléant.

Il faut nommer un membre du conseil municipal afin de compléter cette délibération n°151 et de la valider.

Le Conseil municipal :

VU les statuts de la SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».

VU les dispositions des articles L.1531-1, L.1522-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales

VU les dispositions de l'article 1042-II du Code général des impôts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE Madame DENFERD Catherine afin de représenter la commune de Thiré au sein de l'assemblée générale de la SPL et Monsieur Loïc CHARRIER pour la suppléer en cas d'empêchement.

Objet 170 : Acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur

Madame le Maire rappelle le programme lancé par le Conseil Départemental de la Vendée pour favoriser l'implantation de défibrillateurs sur l'ensemble du territoire vendéen et inciter les communes ainsi que les collèges et les sites départementaux vocation culturelle, à se doter de cet équipement.

L'expérience montre que les vies peuvent être sauvées grâce à son utilisation dans les toutes premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

La commune de Thiré ne dispose pas de cet équipement.

Madame le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur pour 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Objet 171 : Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur

Le Conseil Départemental propose de bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur, et demande aux communes dépourvues, de leur faire part avant le 31 décembre 2015, date de clôture du programme, de leur volonté d'acquérir un défibrillateur.

Une aide financière pourra ainsi être versée représentant 50% du cout TTC d'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe plafonné à 1 000 € par commune.

L'aide est limitée à l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe par commune et est attribuée par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Le paiement sera effectué en une seule fois après présentation de la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale, de la facture acquittée concernant l'acquisition du défibrillateur ainsi que sa localisation précise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de s'inscrire au programme Départemental d'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les actes administratifs afférents à celle-ci.

Objet 172 : Demande de subvention auprès de la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur

Dans le cadre de son budget mutualiste, la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine peut soutenir la formation aux gestes qui sauvent ou autres initiatives sur le thème de la Santé.

Madame le Maire propose de solliciter de la part de la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine un soutien financier pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque automatisé extérieur. Ce soutien financier se ferait sous forme de convention de partenariat dénommée « Urgence cardiaque » 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter un partenariat avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de Sainte-Hermine ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ladite convention.

Objet 173 : Décision modificative 4/2015 : rééquilibrage interne des articles de fonctionnement

En fin d'exercice, il convient de rééquilibrer les articles de fonctionnement dont les crédits budgétés sont insuffisants au vue des factures réglées durant l'année, sans toutefois dépasser le volume des crédits votés aux chapitres globaux correspondants.

Ainsi il est proposé à l'assemblée, le rééquilibrage suivant :

Dépenses de fonctionnement : Augmentation des crédits

Articles :	60612 Énergie - Électricité	+ 2 600 €
	60623 Alimentation	+ 60 €
	60632 Fournitures de petit équipement	+ 260 €
	6064 Fournitures administratives	+ 270 €
	6132 Location mobilière	+ 72 €
	61522 Bâtiments	+ 90 €
	6182 Documentation générale	+ 98 €
	6225 Indemnités au comptable	+ 10 €
	6228 Divers	+ 12 €
	6351 Impôts directs	+ 225 €
	6454 Cotisations ASSEDIC	+ 700 €
	6554 Contributions aux organismes de regroupement	+ 70 €
	6558 Autres contributions obligatoires	+ 375 €
	TOTAL DES AUGMENTATIONS DE CREDITS	+ 4 842 €

Dépenses de fonctionnement : Baisse des crédits :

Articles :	60611 Eau et assainissement	- 790 €
	60636 Vêtements de travail	- 160 €
	611 Contrats de prestations de services	- 240 €
	61523 Voie et réseaux	- 557 €
	61551 Matériel roulant	- 560 €
	6281 Concours divers (cotisations...)	- 110 €
	621 Personnel extérieur au service	- 300 €
	6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	- 925 €
	6535 Formation	- 1 200 €
	TOTAL DES CREDITS EN BAISSSE	- 4 842 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Vote la décision modificative ci-dessus détaillée.

Objet 174 : Convention emploi avenir pour le poste d'agent polyvalent.

Le contrat avenir pour le poste d'agent polyvalent occupé par Madame Emilie LESAGE est vacant son départ le 9 décembre 2015.

Suite aux annonces de vacance d'emploi sur ce poste parues auprès de La Mission Locale, Pole Emploi et Cap Emploi, Madame le Maire et Madame BARBESANT ont réalisé 4 entretiens individuels de candidates.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Est retenue pour le poste d'agent polyvalent : Madame Mélanie DIEUMEGARD, éligible au Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), contrat avenir.

Il est précisé que la durée de travail est fixée à 35 h hebdomadaires annualisées, (durée et temps de travail identique au précédent contrat avenir). La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire :

- A SIGNER la convention avec La Mission Locale pour le recrutement de Madame Mélanie DIEUMEGARD à compter du 1^{er} janvier 2016, ainsi que tous les documents pour ce recrutement.
- A SIGNER le contrat de travail à durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- A INSCRIRE les crédits nécessaires à rémunération et aux cotisations au budget de l'exercice 2016.

Questions diverses :

✓ Projet de rénovation de l'école

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée, les exposés concernant :

- ✓ l'audit énergétique réalisé par le SyDEV et communiqué par M GARDES lors de séance de conseil municipal du 2 septembre 2015 ;
- ✓ l'avant-projet de rénovation énergétique et acoustique de l'ensemble du bâtiment formulé par Monsieur David SIMON lors de la séance de conseil municipal du 20 octobre 2015 ;

Pour obtenir un bâtiment performant énergétiquement et acoustiquement, la commune doit investir pour :

1. isoler intérieurement les murs des classes et couloir de desserte,
2. abaisser les plafonds des classes, du couloir de desserte, des sanitaires et du préau,
3. changer l'ensemble des menuiseries (actuellement en simple vitrage),
4. isoler le sol des classes, du couloir de desserte, du préau, des sanitaires, du restaurant scolaire,
5. remanier l'ensemble de la toiture du préau et revoir la toiture du restaurant scolaire, faitage compris,
6. changer la chaudière fioul par une chaudière à bois avec deux sorties de chauffage permettant à la mairie d'être indépendante du chauffage de l'école, notamment l'hiver,
7. Réaménager l'atelier communal avec création de sanitaires,
8. Revoir l'électricité et l'éclairage de l'ensemble du bâtiment.
9. Réaménager le restaurant scolaire.

Afin de se conformer aux normes d'accessibilité, il faut également investir dans une rampe d'accès afin de permettre l'accès aux sanitaires, restaurant scolaire et préau.

Enfin pour un confort de vie scolaire, tant pour les enseignantes que pour les élèves, il faut prévoir :

1. Le réaménagement des sanitaires actuellement en nombre insuffisant,
2. la création de placards de rangement et le réaménagement dans les classes et du préau.

Par 8 voix pour, la Délibération adoptant le projet de rénovation énergétique et acoustique de l'école est repoussée en janvier 2016 pour les motifs suivants :

Les remarques et interrogations de Mme MENANTEAU Isabelle, Mrs FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred et GAUTIER Laurent, JOLLY Guillaume, CERISIÉ Rémy ont porté sur :

1. Le choix de la chaudière à bois pas encore validé.
2. La pérennité d'approvisionnement du combustible.
3. Le chauffage rayonnant par le plafond.
4. Le choix d'autres énergies renouvelables pour chauffer des bâtiments.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

5. La nécessité de visiter un établissement fonctionnant avec le même mode de chauffage.
6. Le choix des matériaux utilisés pour l'isolation.
7. Le remplacement du parquet des classes par un revêtement PVC.

Réponses conjointes de Madame le Maire et Madame BARBESANT Nadège :

1. L'audit énergétique réalisé et présenté par le SyDEV à la séance du Conseil Municipal du 2 septembre proposait 3 scénarios, dont 2 avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois.
Le conseil municipal, a voté la prise d'une action auprès de la SPL afin d'avoir l'appui de la SPL en qualité d'assistance de maîtrise d'ouvrage. Ce sont des techniciens professionnels et compétents qui aideront en toute impartialité la municipalité à établir un cahier des charges pour la rénovation énergétique en fonction des orientations communales. Les subventions du SyDEV et de la Région sont soumises à une amélioration de la performance énergétique. Considérant la configuration des lieux, la solution bois a été jugée par le SyDEV la plus appropriée.
2. Le SyDEV a expliqué que le chauffage par le plafond se fait par rayonnement et fonctionne très bien, l'air est pulsé au sol.
3. Les types de matériaux d'isolations seront choisis en collaboration avec l'architecte retenu, le conseil municipal et la SPL lors de l'établissement du cahier des charges et des appels d'offres.
4. Le revêtement PVC est une demande spécifique des enseignantes, pour diminuer le bruit dans les classes (le sol est actuellement recouvert dans la classe du cycle 1 par des carrés de moquettes). Le revêtement qui sera proposé est un revêtement épais spécifique à ce type de locaux.

Madame le Maire décide de recontacter le SyDEV afin d'organiser une visite d'un établissement fonctionnant avec un mode de chauffage similaire.

Pour conclure, Madame le Maire informe le conseil municipal que la décision de lancement du projet de rénovation du bâtiment de l'école, devra intervenir avant le 31 janvier 2016, date de dépôt des différents dossiers de demande de subvention auprès de La Préfecture, du Département et autres organismes. Si ce délai n'est pas respecté, les travaux pourraient être remis en cause.

- ✓ Aire naturelle de camping : le nouveau compteur électrique sera installé par ERDF en janvier 2016.
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde : Dans le cadre de l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde, la commune devra s'équiper d'un mégaphone pour diffuser les alertes. Le devis communiqué par la commune de Sainte-Gemme la Plaine est de l'ordre de 230 € HT.
Une présentation du PCS à la commission est prévue le mardi 15 décembre 2015 à 18h00 en mairie, avant envoi au Centre de Gestion pour visa et validation par la DDTM et le SDIS. La présentation définitive en Préfecture est programmée le 8 mars 2016 à 14h00 par Madame le Maire et Monsieur CERISIÉ Rémy.
- ✓ Panneaux de signalisation : Un devis complémentaire pour les panneaux manquants est proposé par l'entreprise SIGNAUX GIROD dans le cadre du groupement de commande intercommunal de panneaux de signalisation, pour un montant de 220 €. Il s'agit des panneaux d'indication de lieux-dits et de numéros de rues.
- ✓ Travaux de voiries en cours : Concernant les routes départementales RD 8 et RD 10, les travaux de reprises de branchements et de voirie sont terminés. En ce qui concerne, la reprise des voies communales, elle se terminera mi-janvier 2016. L'effacement des réseaux haute et basse tension débiteront la deuxième semaine de janvier 2016.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Les travaux du réseau d'eau potable pour alimenter les lieudits Grand et Petit Bottreau commenceront également en janvier.

- ✓ Quiz 2016 : Bruno FAIVRE est désigné comme interlocuteur et accompagnateur des jeunes pour le Quiz intercommunal 2016.

Pour information la mairie sera fermée du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus.

Signature des membres présents

BARBESANT Nadège	BONNAUD Christelle	DENFERD Catherine	MENANTEAU Isabelle	PHLIPPEAU Christine
RIVASSEAU Magalie	CERISIÉ Rémy	CHARRIER Loïc	FAIVRE Bruno	FORGERIT Fred
GAUTIER Laurent	GAUTREAU Dominique	JOLLY Guillaume		

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>